



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS
05200

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 31 octobre 2022

Présents Jean-Pierre GANDOIS, Etienne BERENGUEL, TETENOIRE Michèle, LAGIER François, MONINO Chantal, GUIEU Jean-Daniel, CHAUVET Carole, LAGIER Marie, HAUWELLE Laetitia, MICHEL Christine

Excusés : RAIMBAULT Lionel (procuration à GANDOIS Jean-Pierre), PERNIN JAUME Nancy (procuration à MICHEL Christine), GARCIA Ghislaine (procuration à MONINO Chantal), MINIER Philippe (procuration à BERENGUEL Etienne), MICHEL René (procuration à CHAUVET Carole).

Absents : /

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

- 01 **Changement de la crémonne de la porte de l'appartement communal de M. et Mme Cézanne**
- 02 **Changement de la batterie du camion Renault Midlum**

Carole Chauvet demande que lui soit communiqué le code wifi de la salle puisqu'il a été décidé que les devis seraient envoyés de façon dématérialisée.

Monsieur le Maire répond qu'il était possible de télécharger les délibérations et devis envoyés par mail et que tous les documents seront projetés sur l'écran.

La séance est ouverte à 14h33

01 Changement de la crémonne de la porte de l'appartement communal de M. et Mme Cézanne

Michèle Têtenoire rappelle que le conseil municipal doit maintenant délibérer sur chaque achat de la collectivité et présente le devis de la SARL La Clé Embrunaise.

Etienne Bérenguel indique qu'il semble s'agir d'un problème récurrent car il y aurait déjà eu un problème signalé au printemps et apparemment il y en a sur d'autres portes des HLM communaux. Il serait judicieux de prévoir 3 ou 4 crémonnes d'avance.

Monsieur le Maire indique que Mme Cézanne a signalé le problème de sa porte lundi 24 octobre et qu'avant le retrait de ses délégations, tout aurait été réglé en 48h00 au lieu d'environ 10 jours actuellement. Il n'était pas informé des problèmes antérieurs.

Carole Chauvet s'étonne que Monsieur le Maire ne soit pas informé des problèmes de portes et demande pourquoi un seul devis a été établi.

Monsieur le Maire indique qu'une autre entreprise a été contactée mais qu'elle ne pouvait se déplacer que le 3 novembre pour estimer les travaux et que le temps que le devis soit établi et le Conseil Municipal convoqué, 10 jours auraient encore été perdus. Les entreprises n'attendent pas après la commune de Crots.

Michèle Têtenoire indique que La Clé Embrunaise est prête à intervenir mais une autre entreprise n'acceptera pas de poser des pièces qu'elle n'a pas fournies.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'attendre et de ne pas mettre cette délibération au vote. Un autre devis sera alors demandé et présenté dans un prochain conseil municipal, soit environ un délai supplémentaire d'environ 10 jours.

Carole Chauvet demande si un employé communal ne peut pas changer la serrure.

Monsieur le Maire répond que les travaux doivent être réalisés par une entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le devis de la SARL La Clé Embrunaise pour un montant de 348.00 € TTC,
- donne pouvoir au Maire de signer le devis afférent.

02 Changement de la batterie du camion Renault Midlum

Michèle Têtenoire présente les 2 devis.

Carole Chauvet demande s'il s'agit du camion servant au déneigement car il y a des petits camions et un gros camion.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit bien de ce camion.

Carole Chauvet estime qu'il sera également nécessaire par exemple de changer les pneus et prévoir le contrôle technique. Pourquoi ne pas anticiper et tout faire en même temps ?

Monsieur le Maire répond que la commune fonctionne grâce à des employés communaux dévoués. Il leur fait entièrement confiance pour l'estimation des fournitures ou travaux à prévoir mais il n'est pas possible de prédire les pannes et de les anticiper. Il rappelle que depuis le 11 octobre un devis est nécessaire pour tous les travaux. Certaines entreprises mettent plus de temps que d'autres pour établir les devis. A la date de convocation du Conseil, tous les devis ne sont pas forcément arrivés en mairie.

Chantal Monino s'étonne qu'il ne soit pas possible de faire un « check up » et prévoir du stock dans les entrepôts comme par exemple à la Bâtie.

Monsieur le Maire réitère son entière confiance en son personnel et ne souhaite pas travailler comme dans une commune voisine dans laquelle 7 employés techniques sur 8 ont démissionné ou sont en arrêt du fait du manque de confiance et des mauvaises relations avec le maire.

Carole Chauvet, Etienne Bérenguel et Chantal Monino affirment qu'ils ne remettent pas en question le travail des agents.

Etienne Bérenguel ajoute que Monsieur le Maire ne doit pas toujours donner en exemple la mairie de Savines-le-Lac dont son frère est le maire. Les allégations de Monsieur le Maire sont fausses, les employés de Savines ne sont pas en arrêt ou démissionnaires.

Monsieur le Maire indique que d'une part il n'a jamais cité le nom de la commune, c'est M. Bérenguel qui cite Savines-le-Lac et que d'autre part ces renseignements sont de source sûre. Il invite Etienne Bérenguel à se renseigner de son côté.

Etienne Bérenguel estime qu'il faudrait plutôt prendre en exemple la commune de Pelvoux Vallouise où suite à des mésententes le maire, en minorité, a démissionné et ne s'est pas représenté. De nouvelles élections ont eu lieu.

Monsieur le Maire lui répond que là n'est pas le sujet et que la situation à Pelvoux Vallouise est différente de celle de Crots.

Etienne Bérenguel demande avec quelle société la commune a l'habitude de travailler car il y a quelquefois des « prix remisés ».

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de Renault Trucks.

Carole Chauvet est favorable à ce devis d'autant plus qu'il y a un écart de prix avec la 2^e entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le devis de la société Renault Trucks pour un montant de 348.00 € TTC,
- donne pouvoir au Maire de signer le devis afférent.

Questions diverses

Etienne Bérenguel voudrait savoir où en est la recherche de terrains pour la voie verte dans le cadre du programme « Mobilité douce » car il est très sensibilisé à ce sujet. Quatre parcelles sont privées. Il est temps d'avancer sur ce dossier qui ne nécessite pas de devis mais sur lequel il y a un problème de budget.

Monsieur le Maire indique qu'on est en période de vacances scolaires et que ce dossier est suivi par Etienne Charles à la Communauté de Communes.

Etienne Bérenguel demande où est en le branchement d'eau d'Anthony Assaud car il devrait emménager dans sa maison d'ici la Noël ; sa maison est située à 96 mètres du regard existant.

Michèle Tête noire précise que la demande a été déposée en mairie après réalisation des travaux et qu'ils ont donc été faits sans aucune autorisation de la mairie.

Etienne Bérenguel précise qu'il y a eu un rendez-vous avec Marielle Tréhout et que M. Assaud a eu l'autorisation de M. Bonnabel pour faire les travaux.

Michèle Tête noire indique qu'il y a eu des entretiens avec MM. Assaud et Bonnabel et qu'il s'agit bien d'un branchement provisoire ; il pourra ensuite se raccorder dans un nouveau regard plus près de sa maison au printemps. La mairie suit le dossier et est en attente du devis de l'entreprise Bachenet.

Carole Chauvet demande depuis combien de temps ce devis a été demandé.

Etienne Bérenguel demande que l'entreprise Bachenet soit relancée afin d'avancer sur ce dossier.

Carole Chauvet demande pourquoi, malgré la demande déposée pour remettre à l'ordre du jour les délibérations relatives à la voirie et aux coupes de bois, celles-ci n'ont pas été inscrites à ce présent conseil. C'était pourtant simple puisque tout était prêt.

Monsieur le Maire indique que ce conseil devait être très court. Il ne comprend pas pourquoi elles deviennent maintenant urgentes alors qu'elles auraient pu être examinées le 15 septembre mais les 2 groupes ont quitté la salle et que le 5 octobre les 2 groupes ont voté contre.

Carole Chauvet répond qu'un conseil aurait pu être reconvoqué dans les 3 jours et qu'elle ne comprend pas pourquoi cela n'a pas été fait. En ce qui concerne la voirie, l'hiver approche et il conviendrait d'éviter des pénalités de l'ONF pour les coupes de bois. Elle conclut que finalement cela n'était pas si urgent.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne faut pas être malveillant. Il est trop tard pour faire des travaux de voirie en novembre. Il rappelle qu'il a un mois pour ré-inscrire ces délibérations à un prochain ordre du jour.

Etienne Bérenguel demande où en est la question de la responsabilité quant au passage sur le Combebard.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré Mme Christiane Serres pour le chemin piétonnier entre Les Moulins et Crots pour une éventuelle servitude de passage. Elle lui a dit que l'équipe d'opposition l'avaient contactée et lui ont déclaré avoir une solution clé en main.

Carole Chauvet répond que ça ne concerne pas Combebard.

Monsieur le Maire estime que s'il y a une solution pour le chemin piétonnier, il faut la présenter.

Etienne Bérenguel précise qu'il parle du pont menant chez Anthony Durbin.

Monsieur le Maire indique que c'est un problème d'ensemble.

Carole Chauvet demande si une date est prévue pour un prochain conseil.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura sans doute un « gros » conseil mi-novembre, probablement le 16 en soirée mais il y aura sûrement un autre conseil entre-temps.

Carole Chauvet indique qu'il est préférable que ce soit le soir.

Monsieur le Maire répond que des imprévus nécessiteront sûrement des conseils courts mais pas forcément en soirée, en fonction des imprévus, de l'urgence et de la disponibilité de la salle.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra d'ailleurs prévoir pour un prochain conseil des devis pour une boule de cristal. Ce à quoi Etienne Bérenguel répond qu'il peut demander des devis dès maintenant. Il revient par ailleurs sur le problème de la porte de l'appartement de M. et Mme Cézanne qui aurait pu être réglé il y a des mois.

Monsieur le Maire estime que le travail des agents est donc remis en question.

Etienne Bérenguel répond que les agents techniques ont tout son respect.

Etienne Bérenguel indique également qu'il va parler de la situation de Savines-le-Lac avec son frère et que Monsieur le Maire devra s'expliquer ensuite avec lui.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a cité le nom d'aucune commune mais qu'il est sûr de ses informations.

Carole Chauvet précise qu'étant question de 8 employés, il ne peut pas s'agir de Baratier.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire clot la séance.

La séance est levée à 15h00.

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.

